
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel et consorts
relative à un aménagement plus convivial des préaux scolaires

Renens, le 2 juillet 2010/AP/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 22 avril 2010, Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel et consorts ont posé les questions ci-après concernant les installations ludiques dans les préaux scolaires pour un aménagement plus convivial de ceux-ci :

- 1. Qu'y a-t-il comme installations dans les préaux de Renens ?**
- 2. Qu'en est-il dans les communes avoisinantes, par exemple, à Lausanne ?**
- 3. Quelles pourraient être les installations les plus adéquates et les moins dangereuses ?**
- 4. Combien cela coûterait-il ?**

A ces questions, la Municipalité est en mesure de répondre de la manière suivante :

Le Service Environnement-Maintenance en collaboration avec le Service Culture – Jeunesse – Sport a fait l'inventaire des préaux scolaires des collèges des cycles primaires et secondaires. Afin de documenter la présente réponse, lesdits services se sont également inspirés des débats intervenus au sein de Conseil d'Établissement de Renens, lequel a mené récemment une réflexion à ce sujet.

Les premières observations relèvent que la plupart des préaux sont dépourvus de structures ludiques, mais en contrepartie, des parcs ou promenades à proximité des écoles sont souvent équipés de jeux, par exemple la promenade de Verdeaux, la Volière près du pavillon des Corbettes, le parc Sauter près du pavillon scolaire de Florissant ou encore le nouveau terrain de football vers les pavillons de Sous-Biondes. Quelques collèges ont leurs propres infrastructures telles que le Collège du Simplon, le Collège du 24-Janvier et le Collège de Florissant, ainsi que le Collège de Verdeaux.

Avant d'analyser la pertinence d'aménager des espaces ludiques dans les préaux scolaires, il faut relever que ceux-ci ne sont pas accessibles pendant les périodes de cours et sont de ce fait utilisés par les élèves que pendant la récréation ou en marge du temps scolaire.

La surface des préaux scolaires renanais correspond à la directive cantonale en la matière, soit un minimum de 5 m² par élève.

Comme demandé par l'interpellatrice, le responsable des places de jeux de la Ville de Lausanne a été approché et ses réflexions et conclusions quant à ces aménagements concordent avec les premières observations des services concernés. Celles-ci sont :

- Des structures de jeux combinées (tour, toboggan, balançoires) ne sont pas souhaitables en milieu scolaire. D'une part, celles-ci attirent les jeunes pendant les périodes de cours et d'autre part, elles sont une source de conflit pendant les récréations étant donné que tous les élèves voudraient les monopoliser.
- Des espaces doivent rester vierges de structure pour laisser les élèves courir et s'ébattre à leur guise.
- La végétation de certains préaux est souhaitable. Amener de l'ombre, des arbres et arbustes à titre pédagogique est une bonne solution d'aménagement.
- Les peintures au sol sont également appréciées, telles que marelle ou charret et les pions pourraient être fabriqués par les élèves. Ces jeux ne sont pas onéreux et donnent un moyen de détente ludique.
- Et enfin, des jeux et aménagements simples tels que troncs d'arbres, passe-pied en bois ou parcours d'équilibre peuvent encore animer ces préaux.

En conclusion, la Municipalité va s'approcher de tous les usagers des infrastructures scolaires ainsi que du Conseil d'Etablissement pour évoquer les possibilités d'amélioration des équipements des préaux en fonction des constats et expériences décrits ci-dessus. Au-delà de ce qui existe déjà sur les sites du Simplon, 24-Janvier, Florissant et Verdeaux, il n'est pas prévu de transformer les préaux scolaires en places de jeux. Mais il est opportun de revoir leur aménagement et de les animer à l'aide de quelques aménagements simples et peu onéreux et par quelques plantations supplémentaires.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 22 avril 2010, relative à un aménagement plus convivial des préaux scolaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ